

LE JARDIN DU SOUVENIR



Cet aménagement offre la possibilité de procéder à la dispersion des cendres d'un défunt sans matérialisation personnalisée de l'espace. Cette dispersion, soumise à autorisation du Maire, est réalisée au cours d'un cérémonial par un agent municipal ou par un membre de la famille si celle-ci le souhaite. Une plaque pour épitaphe sera fournie par la mairie (la gravure restant à la charge de la famille). Seules des fleurs naturelles coupées peuvent être déposées dans le Jardin du Souvenir.

L'EMBELLISSÉMENT DES CIMETIÈRES POUR LE ZÉRO PESTICIDE



Dans le cadre de la transition zéro pesticide sur les espaces publics, la commune a procédé au réaménagement des cimetières et à la végétalisation de certains abords de tombes. Il s'agit de plantes naturellement adaptées aux conditions (sol, exposition). Il est possible de marcher sur les plantes ponctuellement lors de nettoyage ou d'aménagement. Il est interdit d'arracher les plantes. La commune est responsable de l'entretien inter-tombe. Une vigilance accrue est demandée pour éviter les projections de produits de nettoyage (eau de javel). Lors de travaux importants, les entreprises doivent rester vigilantes à conserver un maximum de plantes. Elles peuvent se référer en mairie et signaler les besoins en replantation si nécessaire.



RÉGLEMENTATION DES CIMETIÈRES

Informations à destination des familles



Mairie de Mauléon
Service cimetières
05 49 81 17 00
www.mauleon.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Il est impératif de se rendre en mairie de Mauléon ou communes associées pour régler toutes les démarches administratives préalables à une inhumation ou exhumation, y compris d'urne cinéraire.

TAXE COMMUNALE FUNÉRAIRE (délibération du 5 novembre 2018)

TAXE COMMUNALE FUNÉRAIRE	Tarif applicable au 1er janvier 2019	
Inhumation dans le cimetière : entrée dans le cimetière pour une inhumation en pleine terre, en caveau, en columbarium, en caverne, dispersion au jardin du souvenir	Enfant de moins de 8 ans	50 €
	Autre personne	75 €

TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAINS (délibération du 5 novembre 2018)

CONCESSIONS	TERRAINS		
	2m ² pour un adulte 1m ² pour un enfant	Columbarium	Caverne
Temporaire (15 ans)	25 € / m ²	360 €	255 €
Renouvellement (15 ans)	-	100 €	100 €
Trentenaire (30 ans)	60 € / m ²	-	-
Cinquantenaire (50 ans)	95 € / m ²	-	-

Les concessions sont renouvelables à l'expiration du contrat.

DIMENSIONS DES CONCESSIONS

- Les fosses doivent être ouvertes sur une longueur de 2m et une largeur de 1m.
- Elles sont distantes les unes des autres de 0,50m sur les côtés.
- Les fosses simples enfants (au-dessous de 8 ans) ont pour dimensions : 1m x 0,60 m.
- Chaque sépulture devra être délimitée en surface (la commune pourra fournir des matériaux).
- Les passe-pieds sont interdits.

Tout particulier a la possibilité de faire placer sur la sépulture d'un parent ou d'un ami, une pierre sépulcrale, un monument ou épitaphe ou autre signe distinctif sous réserve d'obtenir au préalable l'autorisation de l'Administration Municipale. Il ne devra pas dépasser les dimensions de la fosse.

MONUMENTS ANCIENS

Des monuments anciens (stèles et bordures) sont proposés à la vente par la Ville :

Tarifs

(délibération du 15 décembre 2004)

Stèle simple <i>croix fonte ajourée ou section ronde</i>	20€
Stèle en granit <i>simplement taillée</i>	80€
Stèle stylé en granit	100€
Stèle en granit <i>profil et façade travaillés</i>	160€
Bordures	15€ <i>le mètre linéaire</i>



Exemple d'une sépulture avec un monument ancien

GRAVURES SUR LA PLAQUE DE FERMETURE COLUMBARIUMS - CAVURNES

Afin de maintenir une certaine uniformité, le nom, le prénom usuel, les années de naissance et de décès, ainsi qu'un emblème éventuel (dans la mesure où il ne porte pas atteinte à l'ordre public), seront gravés conformément au descriptif ci-après :



Les gravures sont à la charge des familles.

Nom	20 mm de hauteur maximum
Prénom	15 mm de hauteur maximum
Dates	15 mm de hauteur maximum
Emblème éventuel	60 mm de hauteur maximum 35 mm de largeur maximum gravé et centré en haut de la plaque
Une photo ou un bronze	les dimensions ne pourront excéder 100 mm de hauteur et 80 mm de largeur. Ils pourront être placés respectivement à gauche et à droite